



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 30 septembre 2019

Protection des zostères en baie de Morlaix : un enjeu partagé

A l'occasion des grandes marées de septembre, le sous-préfet de Morlaix, Gilbert MANCIET, a souhaité rappeler l'importance des herbiers de zostères et la nécessité de les préserver de toutes formes de dégradation, altération et destruction.

Il s'est ainsi rendu ce 30 septembre en baie de Morlaix, accompagné par Yvon le Cousse, Vice-président à l'aménagement de l'espace et Claude Poder, Vice-président de Morlaix communauté en charge de la mer et du littoral.

Conscients de l'impératif collectif de maintien en bon état de conservation de cet habitat naturel remarquable, les acteurs font **converger leurs actions pour faire progresser les comportements et protéger les herbiers.**

Les herbiers de zostères : un rôle majeur

Les zostères sont des plantes marines se développant sur les fonds sableux ou vaseux de la Manche et de l'Atlantique. Il existe deux espèces : la zostère naine (*Zostera noltii*) et la zostère marine (*Zostera marina*).

Les herbiers de zostères jouent un **rôle écologique très important**. Véritables **réservoirs de biodiversité**, les herbiers sont l'habitat d'une multitude d'espèces animales qui s'y reproduisent, s'y alimentent et/ou s'y réfugient.

Ainsi, en Bretagne, les herbiers accueillent chacun plus de 500 espèces animales, dont en moyenne, 180 espèces de macrofaune invertébrée.

Nombreux sont les crustacés et poissons à exploiter cet écosystème. Parmi ces espèces, certaines ont un rôle économique fort comme les rougets, plies, crevettes roses, araignées de mer, etc. Ils constituent également un terrain de chasse idéal pour les poissons.

Ils comptent ainsi parmi **les écosystèmes les plus productifs de la planète** en matière de biomasse.

Essentiels au développement de la faune marine, les herbiers de zostères constituent également une **ressource alimentaire précieuse** pour les oiseaux migrateurs et hivernants qui viennent s'y nourrir à marée basse ou dans les laisses de mer.

Les herbiers de zostères rendent par ailleurs des **services écosystémiques**. Enracinés dans le substrat sur lequel ils se développent, ils contribuent au **maintien et la stabilité de ce dernier**. Ils participent également à **l'amélioration de la qualité de l'eau** en piégeant les particules en suspension. Enfin, via le processus de photosynthèse, les herbiers de zostères agissent comme des **puits de carbone**.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle : pref-communication@finistere.gouv.fr

Sébastien CHEVRIER 02 98 76 29 51 / Corinne BERNARD 02 98 76 29 66

www.finistere.gouv.fr



@Prefet29



Préfet du Finistère

Reconnus au niveau international en tant qu'habitats naturels remarquables, les herbiers de zostère sont :

- recensés parmi les habitats menacés dans la directive « Habitats » ;
- inscrits dans la liste des habitats menacés et/ou en déclin **dans la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (OSPAR)** ;
- inscrits dans la liste des habitats menacés et/ou en déclin et sur la **liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature – UICN** ;
- **et notée à l'annexe I de la convention de Berne** qui vise à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, et protéger les espèces migratrices menacées d'extinction.

Herbiers de zostère : fragiles !

De nombreuses activités anthropiques sont susceptibles d'impacter les herbiers de zostères.

Ils sont en effet sensibles à l'**arrachage mécanique** qui peut être provoqué par l'utilisation d'engins de pêche traînants, le ragage des chaînes en zone de mouillages organisés ou encore l'arrachage direct par les ancres lors de mouillages forains.

La pêche à pied récréative est également pratiquée sur certains herbiers, pouvant localement fortement les impacter (piétinement, recherche dans le sédiment...).

Il est donc important de :

- de mouiller en dehors des herbiers de zostère pour éviter l'arrachage des plants par l'ancre et le ragage des chaînes ;
- de penser les aménagements portuaires et de trait de côte au regard de la préservation des herbiers ;
- d'éviter le piétinement des herbiers ;
- de respecter la réglementation concernant l'interdiction de pêche en pied dans les herbiers.

La Baie de Morlaix : un site majeur, des acteurs concernés

Les herbiers de zostères en baie de Morlaix couvrent 676 hectares soit **15 % de l'habitat recensé à l'échelle nationale**.

La présence de cet habitat remarquable a contribué à la désignation de la Zone Spéciale de Conservation « Baie de Morlaix » FR 5300015 en mai 2007 au titre de la directive Habitats, Faune, Flore.

Le comité de pilotage du site, qui réunit l'État, les collectivités locales, les professionnels, les usagers et les experts, a identifié, au travers d'un document d'objectifs (DOCOB), **les principales mesures de gestion et de conservation à mettre en œuvre pour préserver les herbiers de zostères**.

Morlaix Communauté est opérateur du Site Natura 2000, en partenariat avec l'**Agence Française de la Biodiversité**, et coordonne un programme d'actions pour l'animation du site, en lien avec les collectivités locales, les associations et professionnels.

Protéger les herbiers : des actions complémentaires

- Pour préserver, il faut **connaître** : la réactualisation de la **cartographie des herbiers** et de leur état de santé est en cours sous l'égide de l'**AFB / Morlaix Communauté**.

- La protection des herbiers de zostères passe essentiellement par la **sensibilisation du public** et des professionnels aux enjeux relatifs à cet habitat remarquable et aux bonnes pratiques à adopter. Des campagnes d'information sont régulièrement menées lors des marées par **Morlaix Communauté** et son partenaire, le **Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE)** du Pays de Morlaix, pour **informer et de sensibiliser les pêcheurs à pied**. Les réglottes pédagogiques sur les règles de pêche à pied sont produites et distribuées aux usagers.
- Quotidiennement, les différents porteurs de **projets** (manifestation nautique, sportive, aménagement...) sont **accompagnés** par la **chargée de mission Natura 2000**, en lien avec les services de **l'État**, pour que la sensibilité du site et des herbiers soit toujours prise en compte dans les diverses démarches.
- Enfin, l'État exerce son pouvoir de police. En 2019, le préfet a renforcé la protection des herbiers de zostères en menant des **campagnes de surveillance et de contrôle durant les grandes marées**. Menées conjointement par l'unité littorale des affaires maritimes, l'ONCFS et la brigade nautique de Roscoff, ces campagnes ont été l'occasion de **rappeler aux usagers la réglementation en vigueur sur les herbiers de zostères**.

À l'heure actuelle, seule la pratique de la pêche à pied de loisir des coquillages, des échinodermes et des vers marins est réglementée dans les herbiers de zostères bretons par arrêté préfectoral 2013-7456 du 21 octobre 2013 du préfet de Région Bretagne. Contrevenir à cet arrêté peut entraîner une amende allant de 38€ (non respect d'un arrêté de police au titre du code pénal) à 22500€ (délit au titre du code rural pour pêche maritime dans une zone interdite).

En visant la progression des comportements, l'ensemble de ces actions converge vers la protection de cet habitat remarquable,.

Enfin, les services de l'État mènent actuellement une réflexion afin de **mieux prendre en compte l'ensemble des usages impactant les herbiers de zostères**. Les résultats des différentes études en cours devrait venir alimenter cette réflexion pour qu'à terme, l'habitat remarquable que constituent les herbiers de zostères, **soit protégé le plus efficacement possible et continue à jouer son rôle écologique**.